

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: ANHYDRIDE SULFUREUX
Nom chimique	: dioxyde de soufre
N° Index	: 016-011-00-9
N° CE	: 231-195-2
N° CAS	: 7446-09-5
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119485028-34
Formule brute	: SO2
Synonymes	: Dioxyde de soufre
Groupe de produits	: Produit commercial
Autres moyens d'identification	: E220

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Usage réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisation de la substance/mélange	: Sulfitage des moûts et des vins.
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Conservateur

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi	: Additifs pour produits alimentaires
-----------------------	---------------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

LAFFORT FRANCE
Boîte postale CS 61611
33072 BORDEAUX CEDEX - FRANCE
T +33 (0)5 56 86 53 04 - F +33 (0)5 56 86 30 50
info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT CHILE
PARCELA 233, LOTE 2,
COLONIA KENNEDY, SECTOR HOSPITAL
9540000 PAINE - CHILE
T +56 22 979 1590 - F +56 9 5201 7140
info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT ITALIA
S.P. PER CASTELNUOVO SCRIVIA S.N.C.
15057 TORTONA AL
T +39 0131 863 608 - F +39 0131 821 305
laffortitalia@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

Distributeur

LAFFORT AUSTRALIA
23 BURWOOD AVENUE
WOODVILLE NORTH
5012 SOUTH AUSTRALIA - AUSTRALIA
T (08) 8360 2200
info@laffort.com - www.laffort.com

Fabricant

LAFFORT ESPANA
TXIRRITA MALEO 12 APTDO 246
20100 RENTERIA - ESPAGNE
T 0034943344068 - F 0034943344281
info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT NEW ZEALAND
4/B GREENWOODS CLOSE
TITIRANGI
Boîte postale P.O. BOX 60-249
1000 AUCKLAND - NEW ZEALAND
T 64 (0) 21 322 290
info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

ANHYDRIDE SULFUREUX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

LAFFORT SOUTH AFRICA
32 ZANDWYK PARK
7646 PAARL - SOUTH AFRICA
T +27 21 882 8106
info@laffort.com - www.laffort.com

LAFFORT USA
1460 CADER LANE
SUITE C
CA 94954 PETALUMA - USA
T +1 (707) 775 4530
laffortusa@laffort.com - www.laffortusa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Canada	Centre anti-poison du Québec (CAPOQ)	1270 Chemin Ste-Foy Pavillon Jeffrey Hale, 4ème étage QC G1S 2M4 Québec	1 800 463-5060	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital P&A Kyriakou	11762 Athens	+30 2 10 779 3777	
Portugal	Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica	Rua Almirante Barroso, 36 1000-013 Lisboa	+351 808 250 143	
Roumanie	Department of Clinical Toxicology Spitalul de Urgenta Floreasca	Calea Floreasca Bucuresti	+40 21 230 8000	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
Tunisie	Centre Anti-Poisons de Tunis	Centre d'Aide Medicale Urgente 2 Rue Raspail - Montfleury 1008 Tunis	+216 1 335 500	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Gaz sous pression : Gaz liquéfié H280

Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 3 H331

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie H314

1B

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

ANHYDRIDE SULFUREUX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficher/Extra classification(s) à afficher

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS04

GHS06

GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

danger

Mentions de danger (CLP) :

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H331 - Toxique par inhalation.

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin
P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

Phrases EUH :

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant
Nom : ANHYDRIDE SULFUREUX
N° CAS : 7446-09-5
N° CE : 231-195-2
N° Index : 016-011-00-9

Nom	Identificateur de produit	%
Anhydride sulfureux (E220)	(N° CAS) 7446-09-5 (N° CE) 231-195-2 (N° Index) 016-011-00-9 (N° REACH) 01-2119485028-34	100

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

ANHYDRIDE SULFUREUX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Eloigner la victime de la zone contaminée. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, et appeler immédiatement un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin, même en l'absence de signes immédiats.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Informations plus détaillées: voir section 11. Dyspnée.
Symptômes/effets après inhalation	: Risque d'oedème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Non combustible. dioxyde de carbone (CO ₂), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence .
--------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Acide sulfurique. Dioxyde de soufre.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression. Assurer une ventilation d'air appropriée.
-------------------	---

ANHYDRIDE SULFUREUX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection (voir rubrique 8).
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Rabattre les gaz avec de l'eau pulvérisée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Non applicable.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation adaptée. Ne pas manipuler dans un espace confiné. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Conditions de stockage : Conserver dans un local bien ventilé. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.
Produits incompatibles : Pour plus d'informations, se reporter à la section 10 : "Stabilité et Réactivité".
Température de stockage : < 50 °C
Chaleur et sources d'ignition : Entreposer à l'abri de la chaleur/humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ANHYDRIDE SULFUREUX (7446-09-5)		
UE	Nom local	Sulphur dioxide
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	1,3 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	0,5 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	2,7 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	1 ppm
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
France	Nom local	Soufre (dioxyde de) (Anhydride sulfureux)
France	VME (mg/m ³)	≈ 10 mg/m ³ Poussières totales
France	VME (ppm)	2 ppm
France	VLE(mg/m ³)	10 mg/m ³
France	VLE (ppm)	5 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

ANHYDRIDE SULFUREUX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

ANHYDRIDE SULFUREUX (7446-09-5)		
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Espagne	Nom local	Dióxido de azufre
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	1,32 mg/m ³
Espagne	VLA-ED (ppm)	0,5 ppm
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	2,64 mg/m ³
Espagne	VLA-EC (ppm)	1 ppm
Espagne	Notes	s (Esta sustancia tiene prohibida total o parcialmente su comercialización y uso como fitosanitario y/o como biocida. Para una información detallada acerca de las prohibiciones consúltese: Base de datos de productos biocidas: http://www.msssi.gob.es/ciudadanos/productos.do?tipo=plaguicidas Base de datos de productos fitosanitarios http://www.magrama.gob.es/agricultura/pags/fitos/registro/fichas/pdf/Lista_sa.pdf).
Espagne	Référence réglementaire	Límites de Exposición Profesional para Agentes Químicos en España 2017. INSHT

Anhydride sulfureux (E220) (7446-09-5)		
UE	Nom local	Sulphur dioxide
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	1,3 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	0,5 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	2,7 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	1 ppm
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
France	Nom local	Soufre (dioxyde de) (Anhydride sulfureux)
France	VME (mg/m ³)	≈ 10 mg/m ³ Poussières totales
France	VME (ppm)	2 ppm
France	VLE(mg/m ³)	10 mg/m ³
France	VLE (ppm)	5 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Espagne	Nom local	Dióxido de azufre
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	1,32 mg/m ³
Espagne	VLA-ED (ppm)	0,5 ppm
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	2,64 mg/m ³
Espagne	VLA-EC (ppm)	1 ppm
Espagne	Notes	s (Esta sustancia tiene prohibida total o parcialmente su comercialización y uso como fitosanitario y/o como biocida. Para una información detallada acerca de las prohibiciones consúltese: Base de datos de productos biocidas: http://www.msssi.gob.es/ciudadanos/productos.do?tipo=plaguicidas Base de datos de productos fitosanitarios http://www.magrama.gob.es/agricultura/pags/fitos/registro/fichas/pdf/Lista_sa.pdf).
Espagne	Référence réglementaire	Límites de Exposición Profesional para Agentes Químicos en España 2017. INSHT

ANHYDRIDE SULFUREUX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

ANHYDRIDE SULFUREUX (7446-09-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	2,7 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	1,3 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets locaux, inhalation	0,53 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas inhaler le gaz/la vapeur. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Equipement de protection individuelle:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements de protection. Bottes

Protection des mains:

Gants de protection. Gants de protection en PVC. Gants en caoutchouc butyle. Gants en caoutchouc nitrile. Caoutchouc naturel

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux ou du visage

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Type	Norme
Gants de protection résistants aux produits chimiques	EN 374

Protection des voies respiratoires:

Protection individuelle spéciale: tenue de protection complète comprenant un appareil de protection respiratoire autonome. Filtre E (jaune). EN 143

Autres informations:

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gaz
Apparence	: Gaz comprimé/liquéfié.
Couleur	: Incolore.

ANHYDRIDE SULFUREUX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Odeur	: caractéristique. odeur irritante/piquante.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -75,5 °C 1.013 hPa
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: -10,05 °C 1.013 hPa
Point d'éclair	: Non applicable
Température critique	: 157,5 °C
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 3,3 bar 20 °C
Pression de vapeur à 50 °C	: 8,5 50 °C
Pression critique	: 78,81 bar
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2,263 0 °C
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: 2,76 kg/m ³ 1.013 hPa - 15 °C
Solubilité	: Eau: 114 g/l 20 °C
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

ANHYDRIDE SULFUREUX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Produit corrosif pour les métaux. Réagit au contact de : Agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. flammes ou étincelles. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Inhalation:gaz: Toxique par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

ANHYDRIDE SULFUREUX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Anhydride sulfureux (E220) (7446-09-5)	
CL50 poisson 1	5000 ppm Salvenus spec.
CL50 poissons 2	3200 µg/l Atlantic menhaden, Brevoortia tyrannus

12.2. Persistance et dégradabilité

Anhydride sulfureux (E220) (7446-09-5)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable. Substances inorganiques gazeuses.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Anhydride sulfureux (E220) (7446-09-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non applicable.

12.4. Mobilité dans le sol

Anhydride sulfureux (E220) (7446-09-5)	
Ecologie - sol	Non applicable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADN / ADR / IATA / IMDG / RID

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1079
N° ONU (IMDG)	: 1079
N° ONU (IATA)	: 1079
N° ONU (ADN)	: 1079
N° ONU (RID)	: 1079

ANHYDRIDE SULFUREUX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: DIOXYDE DE SOUFRE
Désignation officielle de transport (IMDG)	: DIOXYDE DE SOUFRE
Désignation officielle de transport (IATA)	: SULPHUR DIOXIDE
Désignation officielle de transport (ADN)	: DIOXYDE DE SOUFRE
Désignation officielle de transport (RID)	: DIOXYDE DE SOUFRE
Description document de transport (ADR)	: UN 1079 DIOXYDE DE SOUFRE, 2.3 (8), (C/D)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1079 DIOXYDE DE SOUFRE, 2.3 (8)
Description document de transport (IATA)	: UN 1079 SULPHUR DIOXIDE, 2.3
Description document de transport (ADN)	: UN 1079 DIOXYDE DE SOUFRE, 2.3 (8)
Description document de transport (RID)	: UN 1079 DIOXYDE DE SOUFRE, 2.3 (8)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 2.3 (8)
Etiquettes de danger (ADR) : 2.3, 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2.3 (8)
Etiquettes de danger (IMDG) : 2.3, 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2.3 (8)
Etiquettes de danger (IATA) : 2.3, 8



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2.3 (8)
Etiquettes de danger (ADN) : 2.3, 8



ANHYDRIDE SULFUREUX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2.3 (8)

Étiquettes de danger (RID) : 2.3, 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 2TC

Quantités limitées (ADR) : 0

Quantités exceptées (ADR) : E0

Instructions d'emballage (ADR) : P200

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP9

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : (M), T50

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP19

Code-citerne (ADR) : PxDH(M)

Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TA4, TT9, TT10

Véhicule pour le transport en citerne : AT

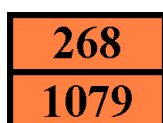
Catégorie de transport (ADR) : 1

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV9, CV10, CV36

Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S14

Danger n° (code Kemler) : 268

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : C/D

Code EAC : 2RE

ANHYDRIDE SULFUREUX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Code APP : B

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Code IBC : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

ANHYDRIDE SULFUREUX n'est pas sur la liste Candidate REACH

ANHYDRIDE SULFUREUX n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 2; N° ID 416)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

Danemark

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

ANHYDRIDE SULFUREUX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision - Voir : *

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.1	Nom générique	Modifié	
2.2	Pictogrammes de danger (CLP)	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation:gas)	Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 3
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquéfié
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit